

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023
COMMUNE DE SIVRY-LA-PERCHE

La réunion a débuté le 2 février 2023 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur HIRAT Mickael.

Membres présents :

Monsieur CORDIER FRANCIS
Madame DOGUET STEPHANIE
Monsieur DROUET Jean-Marie
Monsieur HIRAT Mickaël
Monsieur HIRAT PASCAL
Monsieur PEYRARD BENJAMIN
Madame RICHARD ANNE-MARIE

Membres absents représentés :

Madame MILLET LAURENCE Pouvoir donné à Mme RICHARD ANNE-MARIE

Membres absents :

Madame COURTIN-HENRION VANESSA
Madame DROCOURT VIRGINIE
Monsieur GILLE JEROME

Secrétaire de séance : Monsieur PEYRARD BENJAMIN

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 01_2023 - nouvelle demande de subvention dans le cadre de la rénovation de l'Eglise suite à la modification des devls
- 02_2023 - demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la rénovation de l'Eglise
- 03_2023 - Achat parcelle AA 224
- Questions diverses

01_2023 - nouvelle demande de subvention dans le cadre de la rénovation de l'Eglise suite à la modification des devls
--

L'Objectif principal de ce projet est de rénover l'Eglise de la Commune afin de sécuriser et entretenir le Patrimoine.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aides financières auprès de différents financeurs.

Dans ce contexte, le nouveau plan de financement proposé à l'appui des demandes de subvention est le suivant :

Nature des dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	pourcentage
-Plafond	53 642,14 €	Autofinancement Dont emprunt Dont autres ressources	35 849.08 €	18.05 %
-Couverture – Charpente	99 520,30 €	<u>Aides publiques sollicitées</u> -DETR -Département -Région <hr/> <u>Aides privées</u> -Fondation du Patrimoine -Sauvegarde de l'ART	108 253.97 €	54,49 %
-Electricité	20 566.84 €		16 680.00 €	8,40 %
-Chauffage	8 178.62 €		33 984.55 €	17,11 %
-Vitreaux	16 759,70 €		2000,00 €	1,00 %
			1900,00 €	0.95 %
Total (coût global de l'opération en HT)	198 667.60 €	Total des recettes HT	198 667.60 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** l'opération de réhabilitation de l'Eglise et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès de différents financeurs ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

8 voix pour

02_2023 - demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la rénovation de l'Eglise

L'objectif principal de ce projet est de rénover l'Eglise de la Commune afin de sécuriser et entretenir le Patrimoine.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aides financières auprès de la Fondation du Patrimoine et d'y souscrire.

Dans ce contexte, un plan de financement proposé à l'appui des demandes de subvention est le suivant :

Nature des dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	pourcentage
-Plafond	53 642,14 €	Autofinancement Dont emprunt Dont autres ressources	35 849.08 €	18.05 %
-Couverture – Charpente	99 520,30 €	Aides publiques sollicitées -DETR -Département -Région Aides privées -Fondation du Patrimoine -Sauvegarde de l'ART	108 253.97 €	54,49 %
-Electricité	20 566.84 €		16 680.00 €	8,40 %
-Chauffage	8 178.62 €		33 984.55 €	17,11 %
-Vitreaux	16 759,70 €		2000,00 €	1,00 %
			1900,00 €	0.95 %
Total (coût global de l'opération en HT)	198 667.60 €	Total des recettes HT	198 667.60 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** l'opération de réhabilitation de l'Eglise et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine ;
- **AUTORISE** le Maire à souscrire à la Fondation du Patrimoine ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

8 voix pour

03_2023 - Achat parcelle AA 224

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 01/02/2023 relatif à la vente de la parcelle AA 224.

Le Maire propose à l'assemblée d'acheter cette parcelle.

Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents,

d'**ACQUERIR** la parcelle AA 224 pour une contenance de 798 m², située au lieu-dit « Le Village », appartenant à l'indivision ROBINET pour un montant de 3500 € avec les frais de notaire à la charge de la commune de Sivry-la-Perche ;

et **AUTORISE** le Maire à signer l'acte et toutes pièces probantes à l'achat de cette parcelle.

8 voix pour

Questions diverses

Présentation du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV).

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22 h 00.

Monsieur PEYRARD BENJAMIN
Secrétaire de séance

Monsieur HIRAT Mickael,
Maire